

C.A.E.S.C – Questions juridiques

Club: **DOMVAST CANIN CLUB**

Mettre votre réponse dans le carré situé en face de chaque question, après avoir imprimé le document.

1. _____ **L'identification par implant électronique ou tatouage est-il obligatoire?**

- a) Non, seul le tatouage est obligatoire.
- b) Oui, préalablement à leur acquisition, les chiens sont identifiés par un procédé agréé par le ministère de l'agriculture.
- c) Non, sauf pour les chiens des catégories 1 et 2 (*chiens dits dangereux*) et pour les départements infectés par la rage.

2. _____ **Suis-je sûr d'être accepté dans un terrain de camping ou un village de vacances avec mon chien ?**

- a) OUI - sauf pour les chiens de 1ère catégorie (chiens dit dangereux)
- b) NON - Le directeur d'un terrain de camping est en droit d'en refuser l'accès si le chien n'est pas tatoué et s'il ne porte pas un collier, tout comme si le propriétaire n'est pas en mesure de fournir le carnet de santé.
- c) OUI - car cet hébergement est assimilé à une location. Un propriétaire ne peut pas refuser un animal domestique s'il n'occasionne aucune gêne pour les autres locataires. Article 10 de la loi n°70-598 du 9/07/70
- d) OUI - si le chien est attaché ou tenu en laisse.

3. _____ **Mon assurance familiale couvre-t-elle ma responsabilité du fait de mes animaux ?**

- a) NON - Il faut toujours une assurance spécifique aux animaux domestiques
- b) OUI - Les contrats multirisques chef de famille prennent en charge ce type de sinistre. Il est nécessaire d'informer votre assureur que vous êtes propriétaire des chiens.

4. _____ **Je porte secours à un enfant qui est mordu par un chien, je suis moi même mordu et blessé par ce chien. Qui est responsable?**

- a) Je suis responsable car je suis intervenu.
- b) Dans tous les cas c'est le propriétaire du chien.
- c) Celui qui en a la garde au moment des faits.

5. _____ **Quand un chien tenu en laisse blesse une personne, son maître peut-il être poursuivi ?**

- a) NON - car le propriétaire ou celui qui en a la garde avait le chien tenu en laisse. Il respecte cette obligation de la loi. Il est donc dégagé de sa responsabilité.
- b) OUI - Le propriétaire ou celui qui en a la garde au moment des faits en est responsable. Pour s'en exonérer, il doit prouver : 1 Une faute de la victime. - 2 Une faute d'un tiers.

6. _____ **Je rends visite à mon voisin. Je suis mordu par son chien. Puis-je me retourner contre lui ?**

- a) OUI - Le propriétaire est responsable s'il ne vous a pas averti que son chien était méchant, s'il ne vous a pas conseillé de passer à l'écart du chien, s'il n'a pas apposé un panneau signalant la présence de l'animal
- b) NON - si je suis allé chez lui sans prévenir.
- c) NON - car je suis dans une propriété privée.

7. _____ **Un chien de défense peut-il être assimilé à une arme par destination ?**

- a) NON - car un chien n'est ni une arme blanche ni une arme à feu.
- b) OUI - Les chiens de défense sont des armes par destination comme toutes les autres catégories qui sont dressées à l'attaque.
- c) Pas à proprement parler. Mais, si vous excitez votre chien en vue d'une agression délibérée, dans ce cas, votre chien sera considéré comme une arme.

8. _____ **Mon chien poursuit et attaque un passant. Si je ne le retiens pas, puis-je être sanctionné pénalement ? Qu'est-ce-que je risque ?**

- a) OUI - mais c'est mon assureur qui prendra cette responsabilité et paiera les amendes
- b) OUI - Vous êtes pénalement responsable des actes de votre chien. Vous risquez une peine d'emprisonnement et une amende.
- c) NON - car je ne peux être responsable des réactions d'un animal.

9. _____ **Ma responsabilité pénale peut-elle être engagée si mon chien provoque un accident de la circulation ?**

- a) OUI - du fait de la divagation de votre chien. Vous risquez une peine d'emprisonnement et une amende.
- b) NON - si j'ai une assurance spécifique pour mon chien.
- c) NON - Le conducteur du véhicule doit être maître de son véhicule.

10. _____ **Je suis victime d'une agression. Puis-je valablement invoquer la légitime défense si je lance mon chien contre mon agresseur ?**

- a) OUI - sous certaines conditions énoncées à Article 122-5 du Code Pénal (Il vous appartiendra de prouver l'état de légitime défense)
- b) NON - car je ne maîtrise pas la réaction du chien.

11. _____ **Je possède une propriété. Si j'attache mon chien, est-ce suffisant ?**

- a) NON - si vous pensez que votre chien est dangereux.
- b) OUI - Vous êtes dans une propriété privée. Votre propriété est clôturée correctement.

12. _____ **Je suis locataire. Mon propriétaire peut-il m'interdire les animaux domestiques ?**

- a) NON - Tous les chiens sont autorisés dans les locations s'ils ne dégradent rien et qu'ils ne gênent personne.
- b) OUI - pour un chien de 1ère catégorie.

13. _____ **Dans quel cas mon propriétaire peut-il m'expulser vis à vis de mon animal ?**

- a) Si c'est dans le contrat de location.
- b) Suivant la taille et le poids du chien.
- c) En cas de nuisances.

14. _____ **Puis-je enterrer mon chien décédé dans mon jardin ?**

- a) NON - La loi n°70-598 du 9 Juillet 1970 l'interdit.
- b) OUI - Mais sous certaines conditions.
- c) NON - Il doit être obligatoirement incinéré.

15. _____ **Quel est le délai de garde d'un chien en fourrière ?**

- a) 21 jours francs ouvrés pour tous les chiens identifiés. Articles L 211-25 et L 211-26 du code rural.
- b) 5 jours francs ouvrés pour tous les chiens. Articles L 211-25 et L 211-26 du code rural.
- c) 8 jours francs ouvrés pour tous les chiens. Articles L 211-25 et L 211-26 du code rural.

16. _____ Le maire peut-il ordonner que les chiens et les chats soient tenus en laisse ?

- a) NON - uniquement pour les chiens de 1ère et 2ème catégories.
- b) OUI - afin d'empêcher la divagation sur la voie publique des chiens et des chats.
- c) OUI - sauf pour les chats.

17. _____ Est-ce que je peux emmener mon chien dans tous les magasins ?

- a) OUI - si aucune inscription, affiche ou pictogramme ne n'interdit.
- b) NON - L'accès des magasins d'alimentation et marchés est interdit sauf pour les chiens d'utilité (guides, d'assistance, professionnels autorisés : drogue, explosif, etc.)
- c) OUI - uniquement les chiens de moins de 6 Kg s'ils sont dans un panier.

18. _____ Quels sont les papiers du chien à présenter à tout représentant de la force publique ?

- a) Si le chien n'a commis aucune infraction, il n'y a rien à présenter. C'est une atteinte à la liberté individuelle.
- b) Carte d'identification pour tous les chiens (Tatouage ou puce) . Pour les chiens de 1ère et 2ème catégories : Attestation d'assurance, Permis de détention, Vaccination antirabique à jour, Certificat de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.
- c) Ne concerne que les chiens des catégories 1 et 2 : Attestation d'assurance, Permis de détention, Vaccination antirabique à jour, Certificat de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.

19. _____ Quel est le document que doit posséder le propriétaire ou le détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie ?

- a) Une attestation d'assurance spécifique au chien.
- b) L'attestation de stage
- c) Le permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

20. _____ A la présentation de quels documents la délivrance du permis de détention d'un chien catégorisé est-elle subordonnée ?

- a) la vaccination antirabique, l'identification du chien, une assurance garantissant la responsabilité civile, l'attestation d'aptitude.
- b) la vaccination antirabique, l'identification du chien, un extrait de casier judiciaire, l'attestation d'aptitude.
- c) l'identification du chien, une assurance garantissant la responsabilité civile, l'attestation d'aptitude.

21. _____ Quel document dois-je posséder pour voyager à l'étranger avec mon animal?

- a) Le passeport Européen, une attestation de vaccination antirabique, plus une attestation de titrage des anticorps neutralisant le virus rabique pour certains pays.
- b) Le carnet de santé, une attestation de vaccination antirabique, plus une attestation de titrage des anticorps neutralisant le virus rabique pour certains pays.

22. _____ La vaccination contre la rage est-elle obligatoire en France ?

- a) OUI – Pour tous les chiens
- b) OUI - mais uniquement dans les départements qui ont des renards.
- c) NON - La France est indemne de rage donc pas de vaccination obligatoire, mais reste obligatoire pour certains cas particuliers.

23. _____ Quels accessoires suis-je susceptible de mettre à mon chien dans les transports publics ?

- a) Selon le décret n°42-730 du 22 mars 1942, art79 : Seuls les chiens de catégorie 2 dans les transports publics doivent être tenus en laisse et muselés. Les chiens de catégorie 1 sont interdits.
- b) Selon le décret n°42-730 du 22 mars 1942, art79 : dans les transports publics les chiens doivent être tenus en laisse et muselés, à l'exception des chiens de petite taille qui doivent être convenablement enfermés.
- c) Selon le décret n°42-730 du 22 mars 1942, art79 : Seuls les chiens des catégories 1 et 2 doivent être tenus en laisse et muselés dans les transports publics.

24. _____ Peut-on encourir une amende en cas de déjection canine non ramassée ?

- a) La loi indique 450 € ,
- b) Il n'y a aucune loi sur les déjections canines, donc impossible de verbaliser.

25. _____ Mon chien aboyant à mon portail effraie une personne âgée qui, surprise, chute et se blesse. Suis-je responsable?

- a) NON - Le chien est dans une propriété privée et n'a pas touché la personne.
- b) OUI - Est responsable le propriétaire de l'animal même s'il n'a y pas de contact entre la victime et l'animal. A nuancer s'il est prouvé que la victime a l'habitude de provoquer le chien.

26. _____ Mon chien met ses pattes sur mes épaules et me lèche le visage, pourquoi ?

- a) Parce qu'il me considère comme son maître, c'est de l'affection.
- b) Parce qu'il me considère comme un autre chien.
- c) Parce qu'il montre des signes de dominance

27. _____ Peut-on dire que mon chien divague s'il est à plus de 100 mètres de moi?

- a) NON - la limite de divagation est de 200 mètres.
- b) OUI - sauf s'il est en situation de travail (troupeau, chasse).
- c) OUI - Car le chien doit toujours être tenu en laisse.

28. _____ Mon fils de 17 ans peut-il se promener avec mon rottweiler ?

- a) OUI - si le chien est tenu en laisse et muselé
- b) NON - un chien de 2^{ème} catégorie ne doit pas être tenu par une personne mineure

29. _____ Je confie mon chien à mon voisin pour les vacances. Suis-je responsable des dégâts occasionnés par celui-ci pendant mon absence ?

- a) Oui - si c'est une garde payante.
- b) Oui - Je suis responsable (responsabilité civile mais non pénale).
- c) Non - Mon voisin est responsable et c'est son assurance qui doit payer les dégâts.

30. _____ J'ai réservé une chambre d'hôtel sans avoir prévenu que je venais avec mon chien. Peut-on me refuser la chambre?

- a) OUI - L'hôtelier est libre d'accepter ou de refuser une chambre à un client accompagné de son chien. S'il accepte, il peut réclamer un dû pour cet hébergement.
- b) NON - L'hôtelier ne peut refuser une chambre à un client accompagné de son chien.

C.A.E.S.C – Questions juridiques

REPONSES AU QUESTIONNAIRE.

Club: **DOMVAST CANIN CLUB**

Nom _____

Prénom _____

Date _____

1. _____ **L'identification par implant électronique ou tatouage est-il obligatoire?**

- a) Non, seul le tatouage est obligatoire.
- b) Oui, préalablement à leur acquisition, les chiens sont identifiés par un procédé agréé par le ministère de l'agriculture.**
- c) Non, sauf pour les chiens des catégories 1 et 2 (*chiens dits dangereux*) et pour les départements infectés par la rage.

2. _____ **Suis-je sûr d'être accepté dans un terrain de camping ou un village de vacances avec mon chien ?**

OUI - sauf pour les chiens de 1ère catégorie (chiens dit dangereux)

NON - Le directeur d'un terrain de camping est en droit d'en refuser l'accès si le chien n'est pas tatoué et s'il ne porte pas un collier, tout comme si le propriétaire n'est pas en mesure de fournir un carnet de santé.

- a) OUI - car cet hébergement est assimilé à une location. Un propriétaire ne peut pas refuser un animal domestique s'il n'occasionne aucune gêne pour les autres locataires. Article 10 de la loi n°70-598 du 9/07/70**
- b) OUI - si le chien est attaché ou tenu en laisse.

3. _____ **Mon assurance familiale couvre-t-elle ma responsabilité du fait de mes animaux ?**

- a) NON - Il faut toujours une assurance spécifique aux animaux domestiques
- b) OUI - Les contrats multirisques chef de famille prennent en charge ce type de sinistre. Il est nécessaire d'informer votre assureur que vous êtes propriétaire des chiens.**

4. _____ **Je porte secours à un enfant qui est mordu par un chien, je suis moi même mordu et blessé par ce chien. Qui est responsable?**

- a) Je suis responsable car je suis intervenu.
- b) Dans tous les cas c'est le propriétaire du chien.**
- c) Celui qui en a la garde au moment des faits.

5. _____ **Quand un chien tenu en laisse blesse une personne, son maître peut-il être poursuivi ?**

- a) NON - car le propriétaire ou celui qui en a la garde avait le chien tenu en laisse. Il respecte cette obligation de la loi. Il est donc dégagé de sa responsabilité.
- b) OUI - Le propriétaire ou celui qui en a la garde au moment des faits en est responsable. Pour s'en exonérer, il doit prouver : 1) Une faute de la victime. – 2) Une faute d'un tiers.**

6. _____ **Je rends visite à mon voisin. Je suis mordu par son chien. Puis-je me retourner contre lui ?**

- a) OUI - Le propriétaire est responsable s'il ne vous a pas averti que son chien était méchant, s'il ne vous a pas conseillé de passer à l'écart du chien, s'il n'a pas apposé un panneau signalant la présence de l'animal**
- b) NON - si je suis allé chez lui sans prévenir.
- c) NON - car je suis dans une propriété privée.

7. _____ **Un chien de défense peut-il être assimilé à une arme par destination ?**

- c**
- a) NON - car un chien n'est ni une arme blanche ni une arme à feu.
 - b) OUI - Les chiens de défense sont des armes par destination comme toutes les autres catégories qui sont dressées à l'attaque.
 - c) Pas à proprement parler. Mais, si vous excitez votre chien en vue d'une agression délibérée, dans ce cas, votre chien sera considéré comme une arme.

8. _____ **Mon chien poursuit et attaque un passant. Si je ne le retiens pas, puis-je être sanctionné pénalement ? Qu'est-ce-que je risque ?**

- b**
- a) OUI - mais c'est mon assureur qui prendra cette responsabilité et paiera les amendes
 - b) OUI - Vous êtes pénalement responsable des actes de votre chien. Vous risquez une peine d'emprisonnement et une amende.
 - c) NON - car je ne peux être responsable des réactions d'un animal.

9. _____ **Ma responsabilité pénale peut-elle être engagée si mon chien provoque un accident de la circulation ?**

- a**
- a) OUI - du fait de la divagation de votre chien. Vous risquez une peine d'emprisonnement et une amende.
 - b) NON - si j'ai une assurance spécifique pour mon chien.
 - c) NON - Le conducteur du véhicule doit être maître de son véhicule.

10. _____ **Je suis victime d'une agression. Puis-je valablement invoquer la légitime défense si je lance mon chien contre mon agresseur ?**

- a**
- a) OUI - sous certaines conditions énoncées à Article 122-5 du Code Pénal (Il vous appartiendra de prouver l'état de légitime défense)
 - b) NON - car je ne maîtrise pas la réaction du chien.

11. _____ **Je possède une propriété. Si j'attache mon chien, est-ce suffisant ?**

- a**
- a) NON - si vous pensez que votre chien est dangereux.
 - b) OUI - Vous êtes dans une propriété privée. Votre propriété est clôturée correctement.

12. _____ **Je suis locataire. Mon propriétaire peut-il m'interdire les animaux domestiques ?**

- b**
- a) NON - Tous les chiens sont autorisés dans les locations s'ils ne dégradent rien et qu'ils ne gênent personne.
 - b) OUI - pour un chien de 1ère catégorie.

13. _____ **Dans quel cas mon propriétaire peut-il m'expulser vis à vis de mon animal ?**

- c**
- a) Si c'est dans le contrat de location.
 - b) Suivant la taille et le poids du chien.
 - c) En cas de nuisances.

14. _____ **Puis-je enterrer mon chien décédé dans mon jardin ?**

- b**
- a) NON - La loi n°70-598 du 9 Juillet 1970 l'interdit.
 - b) OUI - Mais sous certaines conditions.
 - c) NON - Il doit être obligatoirement incinéré.

15. _____ **Quel est le délai de garde d'un chien en fourrière ?**

- c**
- a) 21 jours francs ouvrés pour tous les chiens identifiés. Articles L 211-25 et L 211-26 du code rural.
 - b) 5 jours francs ouvrés pour tous les chiens. Articles L 211-25 et L 211-26 du code rural.
 - c) 8 jours francs ouvrés pour tous les chiens. Articles L 211-25 et L 211-26 du code rural.

16. _____ **Le maire peut-il ordonner que les chiens et les chats soient tenus en laisse ?**

- b**
- a) NON - uniquement pour les chiens de 1ère et 2ème catégories.
 - b) OUI - afin d'empêcher la divagation sur la voie publique des chiens et des chats.
 - c) OUI - sauf pour les chats.

17. _____ **Est-ce que je peux emmener mon chien dans tous les magasins ?**

- b**
- a) OUI - si aucune inscription, affiche ou pictogramme ne n'interdit.
 - b) NON - L'accès des magasins d'alimentation et marchés est interdit sauf pour les chiens d'utilité (guides, d'assistance, professionnels autorisés : drogue, explosif, etc.)
 - c) OUI - uniquement les chiens de moins de 6 Kg s'ils sont dans un panier.

18. _____ **Quels sont les papiers du chien à présenter à tout représentant de la force publique ?**

- b**
- a) Si le chien n'a commis aucune infraction, il n'y a rien à présenter. C'est une atteinte à la liberté individuelle.
 - b) Carte d'identification pour tous les chiens (Tatouage ou puce) . Pour les chiens de 1ère et 2ème catégories : Attestation d'assurance, Permis de détention, Vaccination antirabique à jour, Certificat de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.
 - c) Ne concerne que les chiens des catégories 1 et 2 : Attestation d'assurance, Permis de détention, Vaccination antirabique à jour, Certificat de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie.

19. _____ **Quel est le document que doit posséder le propriétaire ou le détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie ?**

- c**
- a) Une attestation d'assurance spécifique au chien.
 - b) L'attestation de stage
 - c) Le permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

20. _____ **A la présentation de quels documents la délivrance du permis de détention d'un chien catégorisé est-elle subordonnée ?**

- a**
- a) la vaccination antirabique, l'identification du chien, une assurance garantissant la responsabilité civile, l'attestation d'aptitude, le passeport européen.
 - b) la vaccination antirabique, l'identification du chien, un extrait de casier judiciaire, l'attestation d'aptitude.
 - c) l'identification du chien, une assurance garantissant la responsabilité civile, l'attestation d'aptitude.

21. _____ **Quel document dois-je posséder pour voyager à l'étranger avec mon animal?**

- a**
- a) Le passeport Européen, une attestation de vaccination antirabique, plus une attestation de titrage des anticorps neutralisant le virus rabique pour certains pays.
 - b) Le carnet de santé, une attestation de vaccination antirabique, plus une attestation de titrage des anticorps neutralisant le virus rabique pour certains pays.

22. _____ **La vaccination contre la rage est-elle obligatoire en France ?**

- c**
- a) OUI – Pour tous les chiens
 - b) OUI - mais uniquement dans les départements qui ont des renards.
 - c) NON - La France est indemne de rage donc pas de vaccination obligatoire, mais reste obligatoire pour certains cas particuliers.

23. _____ **Quels accessoires suis-je susceptible de mettre à mon chien dans les transports publics ?**

- a) Selon le décret n°42-730 du 22 mars 1942, art79 : Seuls les chiens de catégorie 2 dans les transports publics doivent être tenus en laisse et muselés. Les chiens de catégorie 1 sont interdits.
- b** b) Selon le décret n°42-730 du 22 mars 1942, art79 : dans les transports publics les chiens doivent être tenus en laisse et muselés, à l'exception des chiens de petite taille qui doivent être convenablement enfermés. Les chiens de catégorie 1 sont interdits.
- c) Selon le décret n°42-730 du 22 mars 1942, art79 : Seuls les chiens de la catégorie 1 ou 2 doivent être tenus en laisse et muselés dans les transports publics.

24. _____ **Peut-on encourir une amende en cas de déjection canine non ramassée ?**

- a** a) OUI - Selon l'article R.632-1 du Code pénal , amende de 2ème classe (jusqu'à 450€)
- b) NON - Il n'y a aucune loi sur les déjections canines, donc impossible de verbaliser.

25. _____ **Mon chien aboyant à mon portail effraie une personne âgée qui, surprise, chute et se blesse. Suis-je responsable?**

- a) NON - Le chien est dans une propriété privée et n'a pas touché la personne.
- b** b) OUI - Est responsable le propriétaire de l'animal même s'il n'a y pas de contact entre la victime et l'animal. A nuancer s'il est prouvé que la victime a l'habitude de provoquer le chien.

26. _____ **Mon chien met ses pattes sur mes épaules et me lèche le visage, pourquoi ?**

- a) Parce qu'il me considère comme son maître, c'est de l'affection.
- c** b) Parce qu'il me considère comme un autre chien.
- c) Parce qu'il montre des signes de dominance

27. _____ **Peut-on dire que mon chien divague s'il est à plus de 100 mètres de moi?**

- a) NON - la limite de divagation est de 200 mètres.
- b** b) OUI - sauf s'il est en situation de travail (troupeau, chasse).
- c) OUI - Car le chien doit toujours être tenu en laisse.

28. _____ **Mon fils de 17 ans peut-il se promener avec mon rottweiler ?**

- a) OUI - si le chien est tenu en laisse et muselé
- b** b) NON - un chien de 2ème catégorie ne doit pas être tenu par une personne mineure

29. _____ **Je confie mon chien à mon voisin pour les vacances. Suis-je responsable des dégâts occasionnés par celui-ci pendant mon absence ?**

- a) OUI - si c'est une garde payante.
- c** b) OUI - Je suis responsable (responsabilité civile mais non pénale).
- c) NON - C'est mon voisin qui est responsable et c'est son assurance qui doit payer les dégâts.

30. _____ **J'ai réservé une chambre d'hôtel sans avoir prévenu que je venais avec mon chien. Peut-on me refuser la chambre?**

- a** a) OUI - L'hôtelier est libre d'accepter ou de refuser une chambre à un client accompagné de son chien. S'il accepte, il peut réclamer un dû pour cet hébergement.
- b) NON - L'hôtelier ne peut refuser une chambre à un client accompagné de son chien.

Si vous avez moins de 20% de bonnes réponses, il vaut mieux réviser encore un peu avant de passer le CAESC